

département
sieurs exami-
és.

es, lors de sa

ident
ROLLAND

VAL

ouverain
ELEBRE
FIQUE
LES
ADIES
HEVAL

tant Tour,
Aussi très
es cas de

naires,
sants dans
de la ma-
endurance

VAL
RY TOULOUS
ORINE CIE. L.
SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE

RS
vous

betteraves,
de ces subs-
vous en faut
Vous pou-
en même
en les nour-

erie
le son

protéine, tan-
chée de bras-
% de protéine
antage.

L'ESSAI
IT

is nourri vos
échée de bras-
i à nos frais.
de vous faire
d'essai gratuit
es prix de la

ited
Molson
ontréal

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de Québec... \$1.00
Cité de Québec et pays étrangers... \$1.50
Pour les Sociétaires de la Coopéra-
tive Fédérée de Québec et de la
Société des Jardiniers-Maraîchers. 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonces
classifiées 25 mots, 50 sous par insertion,
plus un sou par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au
"Bulletin de la Ferme", Limitée, 111 Côte
de la Montagne, (Édifice Merin) Québec.
Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

111, CÔTE DE LA MONTAGNE,
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Maraîchers de la Province de Québec

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de
la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techni-
ciens et de praticiens agricoles, assistés
de collaborateurs occasionnels et de corres-
pondants de diverses institutions agricoles.
Toute collaboration est sujette au contrôle
du directeur.

La correspondance concernant la rédac-
tion doit s'adresser au Directeur du "Bul-
letin de la Ferme", Case postale 129,
Québec.

Volume XV—Henri Gagnon, Président

LE 24 NOVEMBRE 1927

Frs. Fleury, Gérant—Numéro 47

Québec, 24 novembre 1927.

Les promoteurs de l'industrie
laitière en convention

La Société d'Industrie Laitière de la Province de Québec a tenu, la semaine dernière, à Rimouski, sa quarante-sixième convention annuelle. Il y a donc près d'un demi-siècle que cette si utile société existe: elle fut, en effet, fondée le 15 novembre 1882. Aucune autre société n'a plus qu'elle contribué à accroître le bien-être du cultivateur, en travaillant avec un zèle qui ne s'est jamais démenti à l'amélioration et à l'extension d'une industrie que l'on peut à bon droit considérer comme la plus importante du domaine agricole en Province de Québec.

Grâce à l'aide généreuse et éclairée que nos gouvernants ne lui ont jamais ménagée—ils lui ont en ces douze dernières années versé en octrois de toutes sortes la somme de \$140,036—elle a pu travailler avec efficacité à répandre, parmi notre population agricole, les meilleures méthodes de fabrication et sustenter les campagnes entreprises dans le but d'améliorer la qualité de nos produits laitiers.

C'est au cours de ces conventions annuelles, qui réunissent l'élite de nos cultivateurs, qu'ont germé les idées qui ont servi de base à l'édification des lois pour la protection, l'amélioration et l'expansion de l'industrie laitière.

L'œuvre féconde de la Société d'Industrie Laitière se mesure mieux aux résultats obtenus que par une énumération plus ou moins complète de ses activités. Rappelons cependant que, dès ses débuts, elle entreprit de mener à bien une campagne pour vulgariser la fabrication du fromage, alors à peine connue de quelques-uns seulement, et intensifier la production du beurre que l'on ne fabriquait que pour les besoins domestiques. C'est la Société d'Industrie laitière qui, la première, encouragea la construction de fabriques dans la province; organisa les premiers syndicats; institua l'inspection volontaire des fabriques; fonda l'École de Laiterie de Saint-Hyacinthe; aida puissamment à la fondation de la Société Coopérative des Fromagers de Québec, qui s'est depuis muée en Coopérative Fédérée. C'est aussi sur ses instances que fut adoptée la loi du paiement du lait d'après son pourcentage de matières grasses, celle de la classification des produits laitiers et de la crème, celle de la fabrication des produits laitiers et celle de l'inspection obligatoire des fabriques, la loi prohibant la fabrication de l'oléomargarine, ce succédané qui menaçait de faire un tort considérable à l'industrie beurrière.

Comme résultat tangible d'un demi-siècle d'efforts, la Société d'Industrie laitière a aujourd'hui la satisfaction de voir des produits laitiers améliorés obtenir les meilleurs prix, primer même sur les marchés étrangers.

Mais, comme l'a si bien dit son président, M. Crépeault, cette Société ne doit pas se reposer sur ses lauriers: il lui reste encore beaucoup à faire pour obtenir de l'industrie laitière le maximum de production et de profits qu'elle est susceptible de donner.

À la lecture du discours du président, que nous publierons la semaine prochaine, on pourra mieux juger du bien accompli par la Société et de l'importance qu'a prise l'industrie laitière dans notre province.

Les directeurs méritent les plus vives félicitations pour leur zèle intelligent au service des meilleurs intérêts de la classe agricole et le succès remporté par la dernière convention.

Le "Bulletin de la Ferme" sera toujours heureux de les aider, dans la mesure de ses moyens, à diffuser de plus en plus les meilleures méthodes de fabrication des produits laitiers, pour le plus grand avantage des cultivateurs d'abord, mais aussi de la Province tout entière, vitalement intéressée à ce que progresse de plus en plus l'agriculture, industrie basique de la prospérité d'un pays.

Le Congrès de la Société de l'Industrie
Laitière remporte un vif succès

Assistance nombreuse—Discours remarquables

Plus d'un millier de personnes assistaient au Congrès de la Société d'Industrie laitière, qui a eu lieu la semaine dernière, à Rimouski, sous la présidence de M. G.-H. Crépeault, avec comme vice-président l'hon. J.-E. Moreau, et comme secrétaire M. Alex. Dion.

Sa Grandeur Mgr Léonard, évêque de Rimouski, avait bien voulu assister à l'ouverture du congrès.

M. N. Savoie, chef des agronomes de la province, représentait l'hon. M. Caron, ministre de l'Agriculture, que son état de santé empêche depuis quelque temps de prendre part aux grandes réunions publiques.

Comme il convenait, les congressistes se réunirent d'abord dans la maison de Dieu pour le prier de bénir leurs travaux et entendre une messe solennelle célébrée à la cathédrale.

C'est M. le chanoine Roy qui donna le sermon. Il insista sur la grandeur du rôle de l'agriculteur et sur la nécessité de la collaboration de Dieu, dispensateur suprême de tous biens.

Des conférences d'une importance capitale ont été données à ce congrès par des autorités en fabrication et en production. Malheureusement, notre cadre trop restreint nous permet à peine de les énumérer brièvement. Ceux qui les ont entendues en profiteront et répandront parmi la classe agricole les connaissances qu'ils ont acquises.

Nous nous réservons cependant de publier en entier le remarquable discours du président M. Crépeault, qui a fourni des statistiques intéressantes démontrant ce qui a été fait et ce qui reste à faire pour que l'industrie laitière donne le maximum possible de rendement. Beaucoup a été fait, sans doute—nous disons ailleurs que la Société d'Industrie laitière a accompli—mais il reste encore plus à faire. Nos troupeaux ne donnent pas ce qu'ils devraient donner. Tous nos efforts devraient tendre à leur amélioration.

Nous devons aussi signaler d'une manière particulière la remarquable conférence de M. L.-P. Roy, chef de la grande culture, sur l'organisation de la ferme en vue d'une plus grande production laitière. M. Roy voit quatre moyens principaux pour y arriver: 1. l'emploi de bons reproducteurs; 2. le contrôle de la production; 3. la sélection des sujets; 4. la bonne alimentation.

M. Roy termine en recommandant fortement l'établissement sur chaque ferme d'un bon système de rotation suivant les besoins particuliers de chaque exploitation. Faisons, dit-il, de l'industrie laitière plutôt que du foin de commerce.

La conférence de M. le Dr J.-A. Ruddick, commissaire de l'industrie laitière, venu d'Ottawa spécialement pour rencontrer les congressistes réunis à Rimouski et les entretenir de l'industrie laitière, de l'orientation à lui donner au Canada et dans la province de Québec en particulier, mériterait plus qu'une mention passagère, mais nous sommes malheureusement forcés de passer outre pour aujourd'hui.

M. Bérubé, directeur de la Société d'Industrie laitière de la région de Rimouski, a prononcé une conférence sur la culture du tréfle.

M. Pierre Labbé, classificateur officiel de la Coopérative Fédérée, a parlé ensuite de la classification du beurre.

M. le chanoine Roy, MM. J.-B. Trudel et Labbé prirent part à la discussion sur ce sujet important.

M. F. Monaghan parla ensuite de la classification du fromage, puis M. J. F. Pelletier traita des améliorations à faire dans les fabriques de beurre et de fromage de la région de Rimouski.

M. J.-B. Trudel a intéressé les congressistes en leur parlant du contrôle laitier.

M. J.-A. Ste-Marie, régisseur de la Ferme Expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière, a parlé d'élevage.

Début et évolution de l'industrie laitière dans la région de Rimouski, c'est le sujet que traita M. Jos. Chouinard, inspecteur.

M. G.-E. Marquis donna d'intéressantes statistiques sur l'industrie laitière.

Une causerie des plus instructives fut ensuite donnée par M. P.-J. Jobin, inspecteur des établissements industriels et des édifices publics, sur l'entretien des chaudières à vapeur dans les fabriques de produits laitiers.

M. Florian Champagne, agronome du district de Rimouski, parla de l'aménagement des vaches, qui se résume à une question d'hygiène et de commodité.

Mlle Leblanc, conférencière à l'emploi du service fédéral de l'industrie laitière, a traité de la vulgarisation et de l'emploi du lait et du fromage. Elle a vivement intéressé les dames présentes. Un film instructif ajouta encore à l'intérêt de cette conférence.

Bref, la 46e convention de la Société d'Industrie laitière a été l'une des plus intéressantes que cette société ait tenues depuis sa fondation et elle aura, sans aucun doute, de fructueux résultats.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ
D'INDUSTRIE LAITIÈRE À CE CONGRÈS.

I
Résolu unanimement que la Société d'industrie laitière de la Province de Québec désire réitérer à l'honorable ministre de l'Agriculture sa demande faite à la convention de Louiseville en 1925, d'augmenter, dans la proportion qu'il jugera nécessaire, le nombre des inspecteurs pour surveiller la classification de la crème dans les villes, spécialement à Québec et à Montréal.

II
Proposé par M. J.-Art. Paquet, secondé par M. J.-F. Montpetit:

Que l'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture, soit prié de vouloir bien envoyer aux expéditeurs de crème qui en feront la demande, une ou des personnes compétentes à leur faire comprendre l'importance et même l'absolue nécessité qu'il y a pour eux tous de se grouper pour faire cette expédition de crème, afin d'obtenir de meilleurs prix et de se protéger mutuellement sur les différents marchés laitiers.—Adoptée.

III
Proposé par M. J.-Art. Paquet, secondé par M. Freddy Gehinas:

Que le bureau de direction de la société soumette à l'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture, qu'il croit qu'il est maintenant urgent de faire enseigner à l'école de laiterie de la province de Québec la manière de préparer la crème pour l'expédition: Il prie en conséquence l'honorable ministre de l'Agriculture de vouloir bien faire prendre les mesures nécessaires pour que cet enseignement soit donné dès l'hiver prochain, pour le plus grand avantage des intéressés et de la province.—Adoptée.

IV
Proposé par M. Walter Reed, secondé par M. J.-L. Poupart:

Que le bureau de direction de la société soumette de nouveau à l'honorable ministre de l'Agriculture que les inspecteurs de beurrierie et de fromagerie devraient être employés à l'année:

Qu'ils pourraient ainsi surveiller les fabriques qui sont en opération en hiver, dont le nombre augmente tous les ans et qui demandent cette surveillance;

Qu'ils pourraient visiter les cultivateurs, afin de les encourager à produire du lait en hiver, de leur démontrer l'importance de se faire un bon approvisionnement de glace, etc.

Que de plus ils soient considérés comme permanents, employés de service civil; afin qu'ils puissent bénéficier des avantages de la pension et de l'assurance vie.—Adoptée.

(Suite à la page 874)